

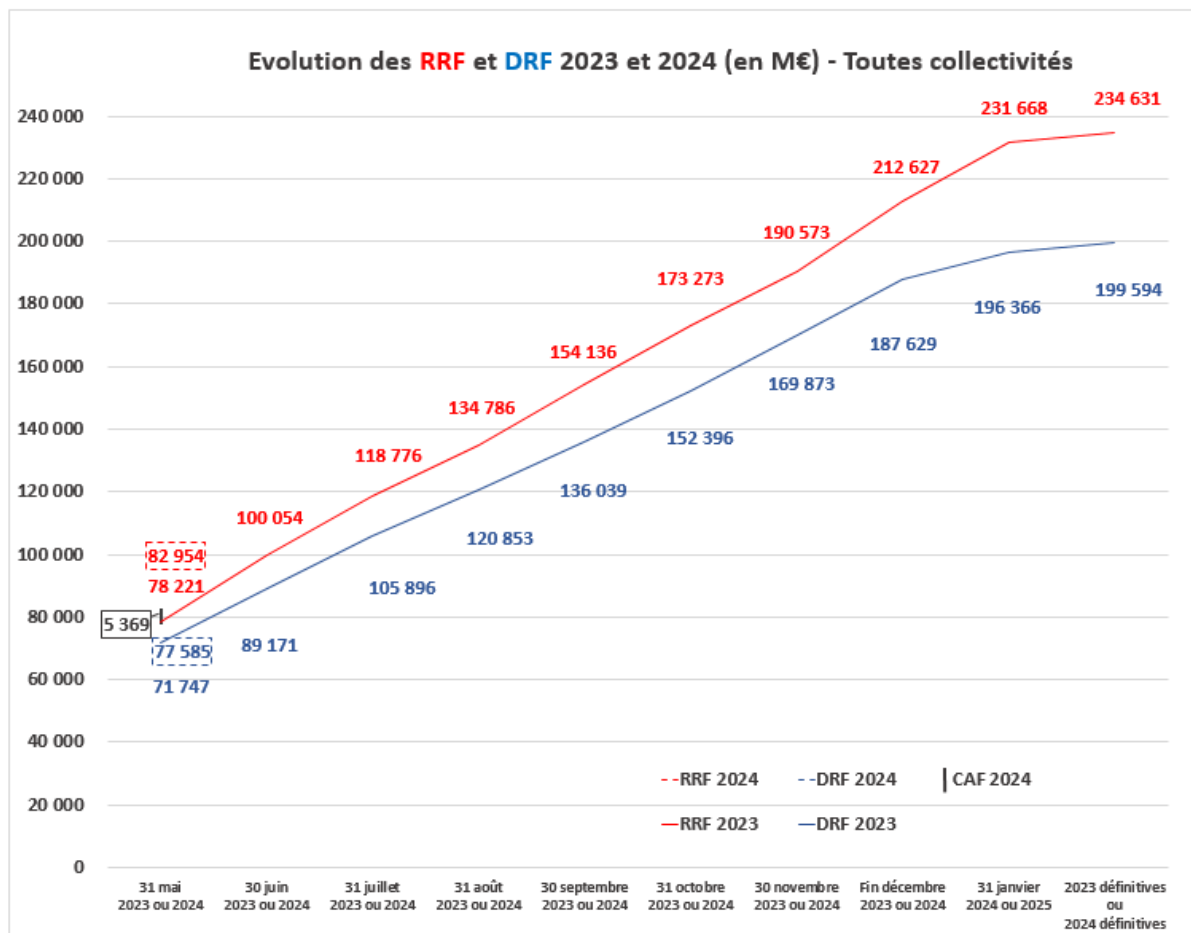
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2024 au 31 mai 2024

Première Situation au titre de l'année 2024, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière. De plus, la comparaison à fin mai est faussée par une erreur importante de tirage par une commune intervenue début 2023, corrigée dans la SMCL 2023 produite à fin juillet 2023. En application du principe d'intangibilité de la comptabilité, les données arrêtées au 31 mai 2023 ne sont pas retraitées comptablement, ce qui impacte le point de comparaison 2023. En revanche, les épargnes brutes et nettes sont présentées également retraitées de cette erreur afin de permettre une lecture plus complète de l'évolution.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 31 mai 2024 sur un an (+6,1 %, soit +4,7 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales.



Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités **augmentent** (+8,1 %, soit +5,8 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+6,6 %, soit +1,9 Md€), des achats et charges externes (+16,2 %, soit +1,8 Md€), des contributions obligatoires (+3,5 %, soit +0,2 Md€) et des charges financières (+40,6 %, soit +0,2 Md€), ainsi que des frais de séjour (+13,8 %, soit +0,7 Md€) et des aides à la personne (+4,6 %, soit +0,4 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour les régions (+38,1 %) et le bloc communal (+12,1 %), mais diminuent pour les départements (-22,8 %).

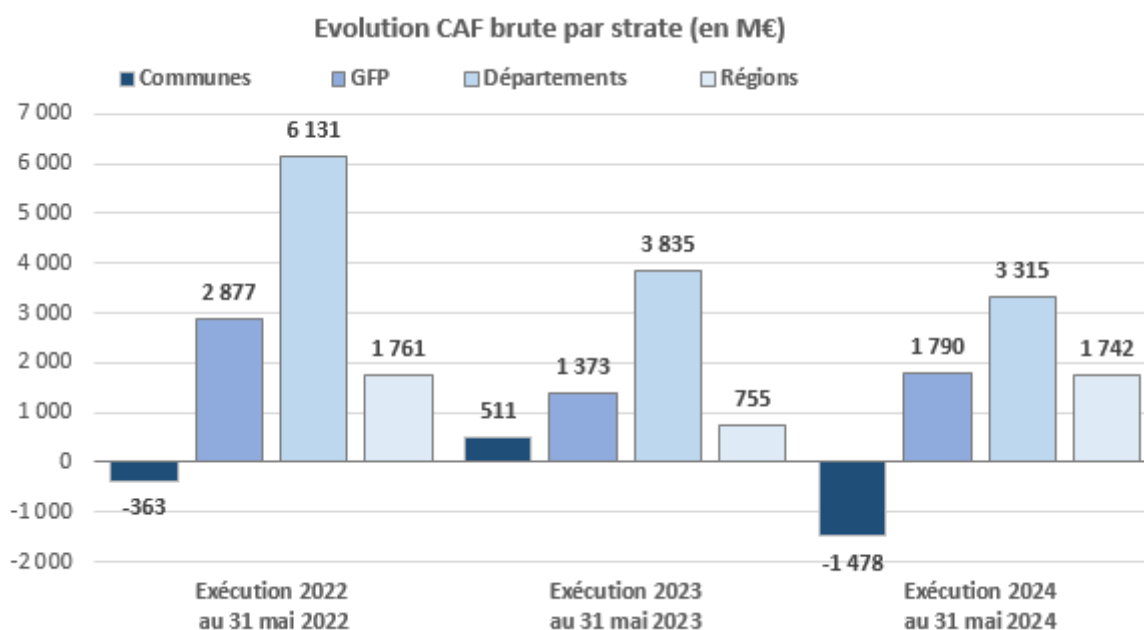
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 5,4 Md€ au 31 mai 2024**, en diminution par rapport à celle constatée au 31 mai 2023 (6,5 Md€ soit -17,1 %). Hormis l'erreur de titrage intervenue en 2023, **l'épargne brute retraitée serait en hausse en 2024** (avec un montant retraité au 31 mai 2023 à 4,2 Md€).

L'épargne brute est positive pour toutes les strates, à l'exception des communes. Hormis l'erreur de titrage, **l'épargne brute des communes serait en hausse en 2024** (avec un montant au 31 mai 2023 retraité à -1,8 Md€ au lieu de 0,5 Md€). Les départements affichent un niveau inférieur à celui de 2023 fin mai.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 au 31 mai 2022	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	-363	511	-1 478		240,9%	-389,0%
GFP	2 877	1 373	1 790		-52,3%	30,4%
Départements	6 131	3 835	3 315		-37,4%	-13,6%
Régions	1 761	755	1 742		-57,1%	130,6%
Total	10 405	6 474	5 369		-37,8%	-17,1%



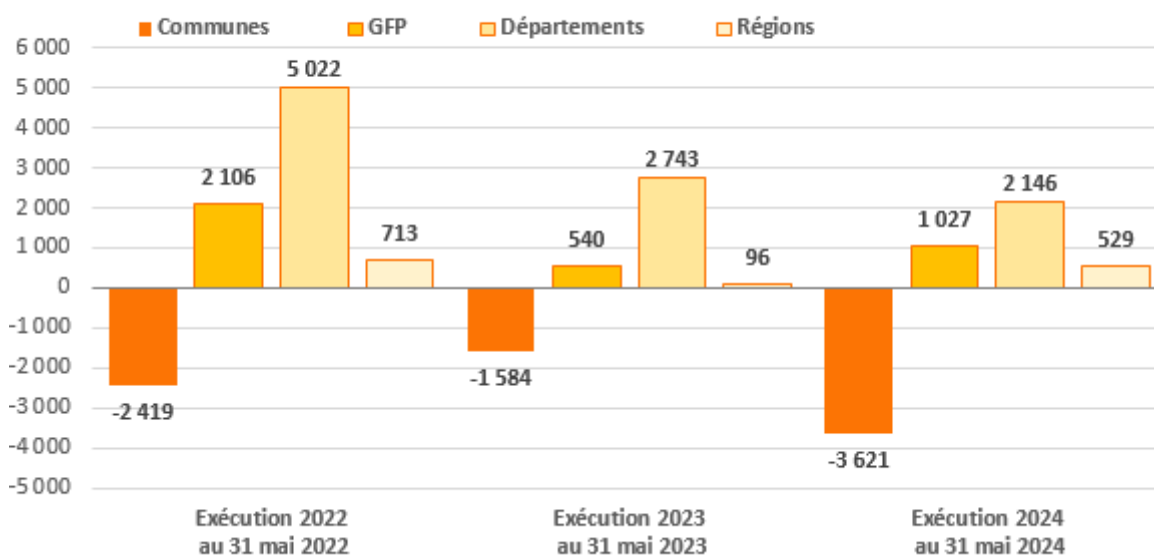
L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2023 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à près de 0,1 Md€ au 31 mai 2024. Elle est inférieure à celle constatée au 31 mai 2023 (1,8 Md€). Hormis l'erreur de titrage, l'épargne nette retraitée serait en hausse en 2024 (avec un montant au 31 mai 2023 retraité à -0,5 Md€).

Elle diminue sur un an pour les communes et les départements, mais augmente pour les GFP et les régions. Hormis l'erreur de titrage, l'épargne nette des communes afficherait un montant au 31 mai 2023 à -3,9 Md€ (au lieu de -1,6 Md€).

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 au 31 mai 2022	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	-2 419	-1 584	-3 621		34,5%	-128,7%
GFP	2 106	540	1 027		-74,4%	90,1%
Départements	5 022	2 743	2 146		-45,4%	-21,8%
Régions	713	96	529		-86,5%	450,4%
Total	5 423	1 795	80		-66,9%	-95,5%

Evolution CAF nette par strate (en M€)

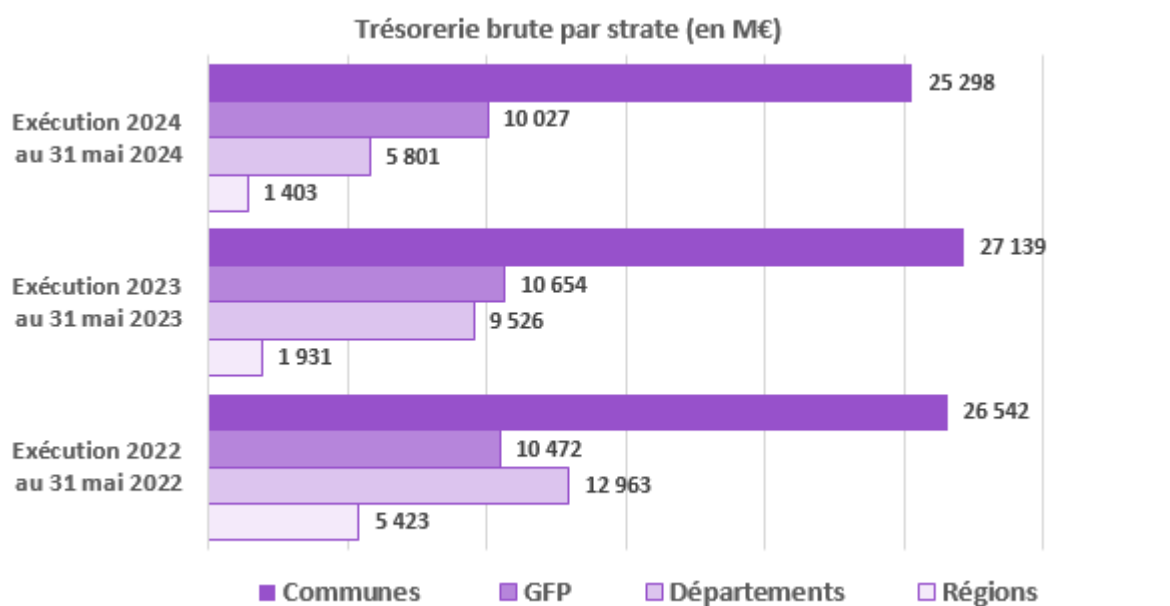


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 42,5 Md€ à fin mai 2024. Elle diminue à date par rapport à 2023 (49,3 Md€).

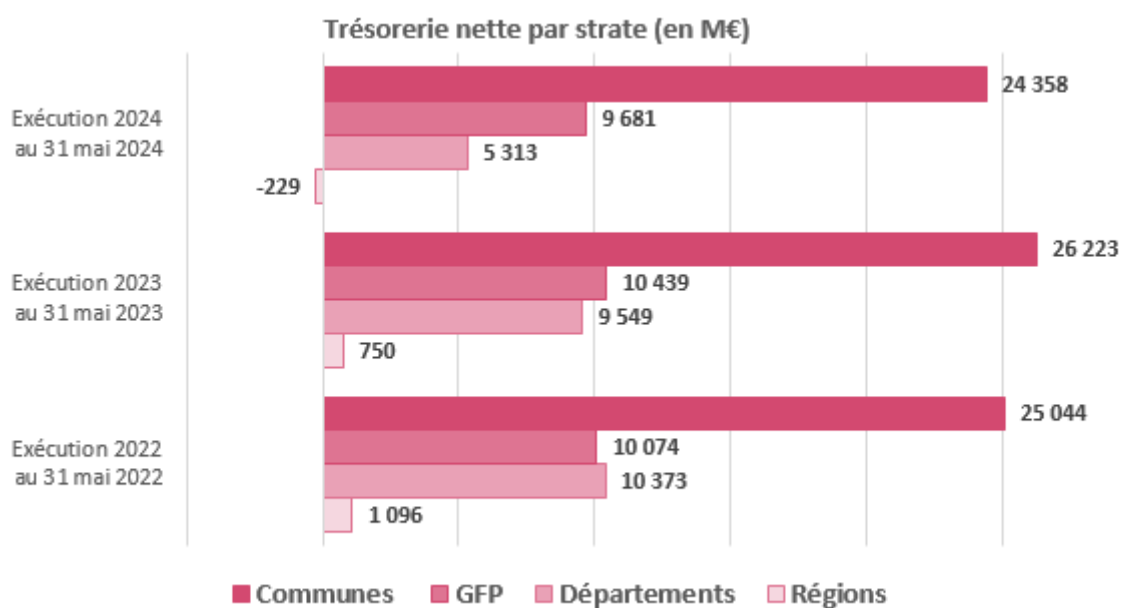
Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 au 31 mai 2022	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	26 542	27 139	25 298		2,2%	-6,8%
GFP	10 472	10 654	10 027		1,7%	-5,9%
Départements	12 963	9 526	5 801		-26,5%	-39,1%
Régions	5 423	1 931	1 403		-64,4%	-27,4%
Total	55 400	49 251	42 528		-11,1%	-13,7%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 39,1 Md€ au 31 mai 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin mai 2023 (47 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 au 31 mai 2022	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	25 044	26 223	24 358		4,7%	-7,1%
GFP	10 074	10 439	9 681		3,6%	-7,3%
Départements	10 373	9 549	5 313		-7,9%	-44,4%
Régions	1 096	750	-229		-31,6%	-130,5%
Total	46 587	46 961	39 123		0,8%	-16,7%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.